

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251009-2025\_101\_BC\_19-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 11  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_101\_BC\_19**  
*Usine de potabilisation  
intercommunale Port-Possession -  
Validation du plan de financement  
provisoire*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

M. Henry HIPPOLYTE

**NOTA :**

Le Président certifie que :

**ÉTAIENT REPRESENTÉ(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025**

**AFFAIRE N°2025 101 BC 19 : USINE DE POTABILISATION INTERCOMMUNALE PORT-POSSESSION - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Le Président de séance expose :

**Contexte**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Territoire de l'Ouest est pleinement compétent en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) ambitieuse a été engagée pour la période 2020-2028, avec plus de 238 millions d'euros mobilisés :

- 166 M€ pour l'eau potable (dont 50 M€ pour La Possession),
- 72 M€ pour les eaux usées (dont 5 M€ pour La Possession).

**Objectifs et contenu**

La réhabilitation et l'extension de l'usine de potabilisation intercommunale Port-Possession, doit permettre de répondre aux besoins croissants des habitants du territoire et garantir la qualité sanitaire de l'eau. Ce projet s'inscrit également dans la volonté d'améliorer la performance des réseaux et de préserver durablement la ressource en eau.

**Principales caractéristiques du projet**

- Construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau par ultrafiltration, avec une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/jour (contre 8 000 m<sup>3</sup> actuellement) ;
- Création d'un nouveau réservoir de 3 000 m<sup>3</sup> pour sécuriser le stockage et garantir 18 heures d'autonomie en cas d'incident ;
- Mise en place d'une station de pompage pour desservir efficacement les secteurs en altitude (Sainte-Thérèse, Dos-d'Âne).

L'usine existante sera transformée en centre de pilotage après la mise en service du nouvel équipement avec la réalisation d'un aménagement paysager permettant une intégration esthétique dans le paysage urbain.

**Planning**

Le planning envisagé des travaux est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : Août 2025 ;
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Fin 2027 ;
- Date prévisionnelle de mise en service de l'équipement : Début 2028.

**Plan de financement prévisionnel**

L'estimation prévisionnelle de l'opération est arrêtée à 19 317 352,57 € HT.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

	FEDER	CCT	OFB	Territoire de l'Ouest	Total/Lot
<b>Etude</b>				544 570,42 €	544 570,42 €
<b>Travaux préparatoires</b>				129 989,15 €	129 989,15 €
<b>Usine Lot 1</b>	10 000 000,00 €	300 000,00 €	1 900 000,00 €	3 431 636,00 €	15 631 636,00 €
<b>Station de pompage Lot 1 (Génie civil) + Lot 2 (équipement)</b>				1 022 824,00 €	1 022 824,00 €
<b>Réservoir Lot 1</b>				1 712 846,00 €	1 712 846,00 €
<b>Façade Lot 3</b>				194 090,00 €	194 090,00 €
<b>Traitement paysager Lot 4</b>				81 397,00 €	81 397,00 €
<b>Total/financeur</b>	<b>10 000 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>7 117 352,57 €</b>	<b>19 317 352,57 €</b>

Ce projet sera présenté :

- Sur le FEDER 2021-2027 au titre de la fiche action 2.5.1 intitulée « Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau » (montant de subvention plafonné à 10M€ par projet) ;
- Sur le Contrat de Convergence et de Transformation au titre de la mesure 22.2.1 intitulée « Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées » ;
- Sur le programme d'aide de l'Office Français de la Biodiversité, au titre du programme de Solidarité Inter-Bassins (SIB) ;

Ce plan de financement prévisionnel sera optimisé en sollicitant d'autres financeurs sur les postes non éligibles aux dispositifs pré-cités.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
 Ouï l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le plan prévisionnel de financement de l'opération « Usine de potabilisation intercommunale Port-Possession, » proposé ci-dessus ;**

**- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à solliciter la subvention FEDER au titre de la fiche action 2.5.1 « Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau », pour un montant prévisionnel de 10 000 000 € ;**

**- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à solliciter la subvention CCT au titre de la fiche mesure 22.2.1 « Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées », pour un montant prévisionnel de 300 000 € ;**

**- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à solliciter la subvention Offine Français de la Biodiversité au titre du programme de Solidarité Inter-Bassins (SIB), pour un montant prévisionnel de 1 900 000 € ;**

**- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à solliciter d'autres financeurs ;**

**- S'ENGAGER à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;**

**- AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président